



Contrat d'engagement FROMAGES DE CHÈVRE saison 2016-2017 Période du 17 mai au 27 septembre 2016

Les contractants

Le présent contrat est passé entre :

• **Domaine CANTA CABRA**

François GRÉGOIRE

2204 chemin de la Bégude 84220 Goult

Tél : François 06 64 12 85 29 - Marie 06 29 24 74 39

Mail : cantacabra@gmail.com

désignés ci-dessus les producteurs d'une part,

• **Nom :**

Prénom :

Demeurant à :

Tél. :

Email :

désigné ci-dessus l'adhérent d'autre part,

Contenu du contrat

- Le présent contrat est passé pour l'approvisionnement hebdomadaire de fromages de chèvre par le fromager.

-Le producteur s'engage à être présent lors des distributions, à produire dans le respect de la charte des AMAP. Il approvisionnera régulièrement sur la saison, les adhérents de l'AMAP en produits de la ferme et les informera sur ses savoir-faire, pratiques et contraintes, en référence à la charte des AMAP.

-L'adhérent s'engage à respecter la charte des AMAP, les statuts et le règlement intérieur de l'AMAP

-Les contractants sont solidaires des aléas de production.

-Il appartient à chaque consommateur de prévenir la personne de permanence du jour s'il ne peut aller chercher ses fromages ou si quelqu'un d'autre les prend à sa place.

Tél. AMAP Parole de terre : 06 49 98 19 96

Termes

Le présent contrat est élaboré pour une période renouvelable de 2 mois **commençant le 17 mai 2015 et finissant le 27 septembre 2016.**

Il comprendra 20 distributions.

La distribution pour le présent contrat aura lieu le **mardi, à la ferme, aux heures de distribution.**

Le nombre de fromages par semaine sera un minimum de 1 fromage. Pour la saison 2016, le prix du fromage est fixé à 2,10 €, puis il est de 2,00 € pièce à partir de 4 fromages.

Règlement

Le paiement des fromages du contrat se fera en 1 fois ou 3 fois au moment de l'engagement pour la totalité des 20 distributions. Les chèques seront débités au mois de mai, juin et juillet 2016.

Modalités d'engagement

1 chèque de..... euros.

ou

3 chèques de..... euros.

Les chèques doivent être libellés à l'ordre du **François GRÉGOIRE** et datés du jour de l'engagement.

Signatures :

Le fromager :

L'adhérent :

ENGAGEMENT

Contrat n° :

Contrat FROMAGES DE CHÈVRE / AMAP Parole de terre / Saison 2016 / Période du 17 mai au 30 septembre 2016
pour confirmation de son engagement d'achat hebdomadaire de fromages de chèvre.

☐ 1 fromage : 2,10 € ☐ 2 fromages : 4,20 € ☐ 3 fromages : 6,30 € ☐ fromage(s) supplémentaire(s) x 2,00 €

Total par semaine : x semaines = Montant total € réglés par ☐ chèques ou ☐ espèces

Je suis déjà adhérent à l'AMAP : ☐ oui ☐ non

Si non prévoir adhésion de 15 € (10 € Les AMAP de Provence et 5 € Parole de terre) faire chèque à l'ordre « Parole de terre » et remplir bulletin d'adhésion.

Fait à....., le

Le fromager :

l'adhérent :